



REPUBLICA DE ANGOLA

**Excellence Monsieur Saber Showdhury, Président de l'UIP,
Excellences Messieurs les Députés,
Excellence Monsieur Martin Chungong, Secrétaire- Général de l'UIP,
Mesdames et Messieurs,**

Au nom de l'Assemblée Nationale de la République d'Angola, acceptez les chaleureuses salutations et remerciements pour les excellentes conditions mises en place pour le succès de cette Assemblée.

Je profite de cette occasion pour féliciter Son Excellence António Guterres pour son élection au poste de Secrétaire-Général de l'ONU, un poste d'honneur pour quelqu'un qui a travaillé dur, au cours des dix dernières années en faveur des Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Le contexte actuel où l'on assiste partout ailleurs à la recrudescence de conflits, à la réapparition de guerres et à la multiplication de différents phénomènes de violence issus ou liés à la violation des droits de l'homme nous exige une attitude cohérente pour des solutions durables.

Une grande partie des tensions sociales qui sévissent actuellement ne se limite pas à la violation des droits civils et politiques. Ces tensions et potentiels conflits sont provoqués par la violation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

C'est dans ce contexte que nos synergies devraient s'établir, ainsi qu'une étroite collaboration parlementaire en vue de trouver les meilleures solutions politiques.

Pour cette raison, nous profitons de cette occasion pour mettre en relief et reconnaître le rôle important que joue l'ONU dans ce chapitre depuis ses débuts avec l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en passant par les notables efforts visant la mise en place de mécanismes efficaces de résolution des conflits et la protection de ces droits, selon les 17 Objectifs du Développement Durable et les objectifs de l'Agenda 2030.

L'Angola estime que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sont des instruments politiques importants qui visent la réalisation des droits fondamentaux dans le cadre des principes de la responsabilité commune.

Monsieur le Président,

Les récits de cas d'intimidation et de représailles contre les défenseurs des droits de l'homme sont pour nous une grande préoccupation. Toutefois, il revient à nous les parlementaires d'établir une distinction claire entre les défenseurs des droits de l'homme et les activistes politiques qui sont majoritairement détenteurs d'un agenda et d'intérêts propres bien définis.

Pour cette raison, il est urgent d'inverser ce cadre sombre par un changement des dispositions légales en vue de les rendre compatibles aux normes des droits de l'homme applicables ainsi que par le biais de:

- La familiarisation extensive des normes et des règlements des droits de l'homme;
- La compilation et divulgation de l'information sur le fonctionnement des Commissions Parlementaires des droits de l'homme.
- Supervision de la mise en œuvre des Traités Internationaux sur les droits de l'homme;
- Mobilisation pour la lutte contre le trafic d'enfants et le travail infantile,
- Mise en place d'une plateforme internationale de partage sur les enjeux et les expériences;
- Promotion et renforcement des droits de l'homme par le biais de projets d'assistance technique de l'Union Interparlementaire.

Monsieur le Président,

Les inégalités croissantes au sein des pays et entre les pays, notamment les inégalités liées au genre, le chômage au sein des jeunes, les menaces mondiales, les conflits imminents, l'extrémisme violent, le terrorisme et le phénomène migratoire menacent d'inverser une grande partie des progrès réalisés par les États en termes de développement des dernières décennies.

L'Angola défend le déploiement d'efforts de la communauté internationale en quête de solutions durables pour les pays moins développés, pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dans le cadre de l'Accord de Paris.

Nous estimons également que si nous assumons tous, dans la diversité et dans la complémentarité d'idées et d'approches que la lutte et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont de notre entière responsabilité, nous pourrions jusqu'en 2030 inverser ce cadre qui s'avère préoccupant.

Monsieur le Président,

L'Angola défend un engagement politique international pour prévenir ou mettre fin aux conflits. Dans ce sens, nous devons également considérer l'existence d'un forum international multilatéral pour une approche plus ouverte et inclusive qui pourra être possible avec la reformulation du Système des Nations Unies, notamment du Conseil de Sécurité.

La République d'Angola défend la primauté du respect de l'ordre constitutionnel et la résolution pacifique des conflits et différends. Nous considérons que ce modèle doit être une priorité dans des États où prévaut des situations préoccupantes.

Nous considérons que la préservation de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales constituent des prémices essentielles pour l'exercice des droits de l'homme, pour la garantie des libertés fondamentales des citoyens et pour la garantie d'applicabilité des engagements internationaux en matière de développement.

Nous estimons que les mesures adoptées pour faire face à ces phénomènes ne sont pas les plus appropriées, car nous continuons à attaquer les effets et non les causes profondes.

Monsieur le Président,

Face à la conjoncture économique et financière, l'Angola continue à mettre en œuvre un ensemble de mesure macroéconomiques pour la diversification de son économie, dans le cadre du Programme National de Développement 2013-2017 et de la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme – Angola 2025, dont les résultats enregistrent des progrès satisfaisants notamment la réduction de la pauvreté, la couverture des services de santé au niveau des municipalités, la construction de logements et des infrastructures sociales, le fournissement d'énergie et d'eau, l'accès à la justice, la promotion de la femme et de l'égalité du genre.

La réforme en cours dans le domaine de la justice et du droit contribuera également à l'amélioration de la convivialité sociale et politique, au respect pour la diversité et préservation des libertés, garanties et droits des citoyens.

Monsieur le Président,

Pour conclure, j'aimerais réitérer l'engagement du Parlement angolais de continuer à faire le plaidoyer de la volonté et des attentes de la population avec un esprit de respect, de promotion et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en respectant la législation et la constitution de l'Angola